



CHARTRE DES JARDINS PÉDAGOGIQUES SCOLAIRES DE MARSEILLE

Le jardin pédagogique scolaire est un espace dédié à la pratique du jardinage et aux apprentissages en lien avec le monde du vivant. Il a pour fonction principale d'être un support pédagogique pour les classes des écoles primaires. Il est délimité et installé dans l'enceinte d'un bâtiment scolaire.

En pleine terre ou en hors sol (jardinières ou modules en sol...), il permet à ses usagers de cultiver des plantes ornementales et/ou alimentaires à des fins pédagogiques dans une terre saine contrôlée par la Ville.

Educatifs et écologiques, quel qu'en soit la taille et la forme, ils sont un lieu propice à toute expérience qui pourra valoriser les connaissances, enrichir les compétences et développer les savoirs faire des petites marseillaises et des petits marseillais.

Il offre aux enfants une expérience sensible de la nature qui rend concret l'enseignement du développement durable par la compréhension du cycle de vie des végétaux et la prise en compte de la gestion de l'eau en région méditerranéenne. Plus cet enseignement est délivré tôt, meilleurs sont les résultats. La Ville de Marseille a un rôle important à jouer en impulsant les projets de jardin pédagogique sur les temps scolaires et périscolaires associant toute la communauté éducative et associative.

Le jardin pédagogique scolaire doit pouvoir être un exemple ~~concret~~ de jardinage respectueux de l'environnement et de la biodiversité, permettant de s'affranchir des produits chimiques nocifs. Il doit pouvoir contribuer au développement d'organismes vivants, tant végétal qu'animal et permettre de faire le lien entre nature et alimentation.

Ainsi, pour garantir le succès et la pérennité du jardin, l'équipe enseignante doit s'appuyer sur un projet pédagogique qui aborde tous les attendus de la gestion du jardin. Il devra être transmis pour étude de faisabilité à la mission jardin pédagogique scolaire de la Direction de la Nature en Ville.

Enfin, il doit également être un lieu agréable à regarder et à vivre. Le choix des végétaux doit être adapté au lieu et ne comporter aucune plante invasive, toxique, vulnérante, illicite ou trop consommatrice d'eau.

Cette charte engage les porteurs de projets jardins pédagogiques à respecter et développer les points déclinés dans chacune des fonctions citées :

La fonction éducative :

Cette fonction est le socle du projet porté par l'équipe enseignante.

Le jardin pédagogique scolaire est un lieu d'apprentissage multidisciplinaire où chaque élève a un rôle à jouer.

- Définir un projet centré sur l'opérationnalité du jardin, sa mise en œuvre concrète avec la prise en compte de toutes les tâches à réaliser par les enseignants et leurs élèves tout le long de l'année, même en dehors des périodes scolaires,
- Proposer des solutions adaptées à l'école pour l'entretien du jardin pendant les vacances scolaires : partenariat avec les ACM (*Accueils Collectifs de Mineurs*), APE (association des parents d'élèves) participation des membres du personnel de l'école (concierge...) et des enseignants à tour de rôle, pour un suivi régulier des végétaux et particulièrement en période estivale afin qu'ils ne souffrent pas du manque d'eau,
- Intégrer la gestion de l'eau comme enjeu environnemental majeur, placer son usage et l'utilisation de l'arrosage au jardin dans une vision beaucoup plus globale de gestion durable. Les pratiques éducatives d'entretien du jardin au quotidien doivent tenir compte de cet enjeu. L'accent doit être mis sur les différentes manières d'aborder l'arrosage, ainsi que les méthodes d'économies d'eau telles que le paillage ou l'ombrage par association de plantes... Le système d'arrosage au goutte à goutte ne peut être qu'un relais provisoire et ne dispense pas d'un contrôle régulier du jardin, principalement en été. Cette installation doit répondre aux besoins spécifiques de chaque jardin. Afin d'être efficace et mis en place au bon moment, si le goutte à goutte doit être installé, il doit être géré par l'équipe porteuse du projet jardin.
- Mettre en place un protocole d'accès et de programmation d'activités permettant à tous les élèves, quel que soit leur âge, de trouver leur place et d'être en capacité de gagner en autonomie pour planter, arroser, entretenir et récolter,
- Favoriser auprès des élèves l'envie de recycler les déchets verts par le compostage et le lombricompostage.
- Mettre en place un outil d'aide au suivi de l'entretien du jardin pédagogique scolaire :
Ce pourra être, par exemple, un journal de bord ou un blog sur lequel chaque jardinier pourra consigner les actions entreprises au jardin au fil des saisons.
Cet outil, véritable mémoire du jardin, permet de l'inscrire dans le temps long de l'école et permettra de renseigner les élèves et les équipes enseignantes qui s'y succéderont.
La Ville de Marseille permet à ses écoles l'accès à un espace numérique de travail sécurisé, le « BENEYLU school ». C'est un outil qui facilite la mise en ligne par les enseignants et les élèves, d'articles, de commentaires avec des photos et/ou des vidéos que les parents peuvent consulter.
Pour compléter l'utilisation de l'outil numérique, des tablettes sont mises à la disposition des classes pour les captations d'images et de sons.
- Créer du lien avec d'autres jardins collectifs marseillais scolaires, partagés, familiaux.

Les échanges avec les pairs mais aussi les jardiniers amateurs sont souhaitables pour développer un réseau, des ressources à l'échelle d'un quartier et créer un maillage qui permettra d'enrichir les compétences par des échanges réguliers de graines, de plantes et de savoir faire.

- S'ouvrir à la diversité en participant à d'autres projets d'éducation à l'environnement dont le thème central est le jardin. Aller visiter le jardin botanique de Marseille, des jardins remarquables comme le Jardin des Migrations du MUCEM ou des jardins privés pour faire connaissance avec d'autres interprétations du jardin.
- Profiter de toutes ces découvertes pour nourrir et dynamiser son propre jardin pédagogique scolaire.

La fonction environnementale :

Cette fonction repose sur une gestion responsable et raisonnée du jardin pédagogique scolaire, adaptée au contexte local :

- Proscrire l'utilisation de tout produit phytosanitaire ou intrant chimique,
- Limiter les arrosages aux seuls besoins des différents végétaux et favoriser le paillage des cultures,
- Développer une action de compostage au sein de l'école afin de produire un engrais de grande qualité en lien avec les besoins du sol du jardin,
- Privilégier une végétation locale, pérenne, adaptée au sol, aux conditions d'exposition, ainsi qu'à la saison,
- Préserver la perméabilité du sol pour une gestion optimisée et intégrée des eaux de pluie,
- Permettre au jardin de devenir un espace d'observations naturalistes quelle que soit la période de l'année et le valoriser comme tel,
- Contribuer au rafraîchissement urbain en maintenant cet espace dédié au jardin comme un îlot de verdure constituant une petite partie de la trame verte dans la ville,
- Participer à la préservation et à la valorisation de la nature en ville.

Au regard des besoins de formation des porteurs de projets, la Ville de Marseille pourrait mettre en place des sessions de sensibilisation et de formation au jardinage écologique.

La fonction sociale :

Le jardin pédagogique se doit d'être un lieu d'inclusion et de partage.

- Assurer en toute saison et sur un cycle de douze mois, l'entretien et la bonne santé du jardin pédagogique scolaire, afin qu'il reste attractif et améliore le cadre de vie de tous les acteurs de l'école,
- Lieu d'échange et de communication, le jardin sert de support pédagogique, des outils spécifiques peuvent y être développés, échangés afin de valoriser le travail qui est effectué,

- Accompagner les compétences sociales des élèves en favorisant la coopération et l'éducation à la citoyenneté. Améliorer les relations et la communication de tous les jours entre les élèves mais également entre les élèves et leurs enseignants.

Le jardin pédagogique scolaire offre l'opportunité de développer des liens et de coopérer avec la communauté locale grâce aux différents projets qui seront mis en place par tous les acteurs de l'école (visites, concours, parcours éducatifs...)

L'accompagnement par les services de la Ville :

Les services de la ville mettent des moyens et leur expertise en commun afin de mettre en place des jardins à la fois adaptés aux projets définis par les équipes pédagogiques et aux espaces disponibles dans les écoles.

La Direction de la Nature en Ville apporte un soutien technique et pédagogique. Elle accompagne les équipes pédagogiques de la conception à l'évaluation, valide les projets et conseille les actions à mettre en œuvre pour suivre le jardin au fil des saisons,

Aucun des services de la ville de Marseille ne peut assurer l'entretien quotidien du jardin qui relève seul du porteur de projet, c'est à dire la direction de l'établissement scolaire et l'équipe enseignante.

L'objectif à terme étant d'obtenir un jardin le plus autonome possible, avec un minimum d'interventions extérieures.

Cependant, les travaux ne pouvant être accomplis ni par les élèves, ni par les enseignants, tels que la taille des gros arbustes déjà présents sur la parcelle avant la création du jardin pédagogique, l'élagage des arbres ainsi que les interventions sur le compteur et le réseau d'eau continueront d'être effectués par les services de la Ville et/ou les entreprises mandatées.

Signatures :